

1-2 - Budget initial 2021

BUDGET INITIAL 2021

NOTE DE L'ORDONNATEUR

Le projet de budget 2021 est présenté conformément aux règles prévues dans le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique et mis en application au 1er janvier 2016. Il se conforme aux évolutions de présentations demandées dans la circulaire de juillet 2019, inchangées dans la circulaire de 2020.

Le cadre budgétaire impose la présentation du budget sous la forme de 4 enveloppes (personnel, fonctionnement, investissements et interventions). Les tableaux soumis au vote présentent deux natures de flux, les AE (autorisations d'engagements) et les CP (crédits de paiement).

Les AE représentent les autorisations maximales de dépenses que l'établissement peut engager juridiquement sur l'année.

Les CP représentent les crédits de paiement maximum que l'établissement peut décaisser dans l'année.

Ce budget s'inscrit comme la dernière année du Programme Pluriannuel d'Intervention en cours de l'établissement pour la période 2017-2021. Il conforte le niveau d'équilibre entre les acquisitions et les cessions foncières établi sur le PPI, et confirme notamment la forte activité résultant de la mise en œuvre de la convention cadre signée avec la région Normandie en 2017 concernant la réhabilitation des espaces délaissés pour atteindre 20 M€ en AE et CP.

Il doit également permettre, tout en tenant compte des engagements pluriannuels contractualisés avec la région, d'établir l'assise nécessaire à la définition du futur Programme Pluriannuel d'Intervention pour la période 2022-2026.

Le dossier de présentation comporte dix tableaux. Ils sont présentés dans l'ordre logique préconisé par la circulaire de Juillet 2020 en regroupant les tableaux relatifs :

- aux autorisations : budgétaires et emplois,
- à l'équilibre financier,
- à l'analyse de la soutenabilité.

L'analyse est faite en comparaison avec le budget 2020 rectificatif n°1 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration fin Novembre 2020.

1. LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

1.1 TABLEAU 1 : AUTORISATIONS D'EMPLOIS (pour VOTE)

Le plafond d'autorisation d'emploi est désormais fixé en ETPT en application de la circulaire budgétaire.

L'autorisation d'emplois inscrite pour le budget initial et le budget rectificatif 2020 est fixée à hauteur de 77 ETPT.

Il n'est pas proposé d'évolution pour le budget initial 2021.

En conséquence, il est proposé un ajustement de la masse salariale brute annuelle 2021 (compte 641) à 3 470 000 € (Budget 2020 : 3 429 000 €).

La masse salariale 2021 a été calculée en tenant compte notamment :

- d'indemnités spécifiques liées notamment aux départs en retraite programmés et connus et à d'autres départs éventuels.
- d'une enveloppe pour le paiement des CET en augmentation compte tenu de l'évolution au fil des ans de l'alimentation de leurs comptes par les salariés.
- des augmentations générales et individuelles qui seront ajustées en cohérence avec l'indicateur frais de personnel des tutelles lorsque celui-ci sera précisé au Directeur Général.

1.2 TABLEAU 2 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES (pour VOTE)

Ce tableau présente les dépenses et les recettes de l'établissement sous la forme suivante :

En dépenses quatre enveloppes : Personnel, Fonctionnement, Investissement et Interventions.

En recettes deux natures de recettes : les recettes globalisées et les recettes fléchées.

LES DEPENSES :

1.2.1 L'enveloppe Personnel

Elle présente un montant total en **AE et CP de 6 170 000 €** (budget initial et rectificatif 2020 en AE/CP : 6 088 000 €).

Elle comporte les rémunérations, les charges sociales patronales (mutuelle, prévoyance, Urssaf, pôle emploi, caisses de retraite), le comité d'entreprise, la médecine du travail, la crèche inter-entreprises, l'intéressement et l'abondement, les taxes et cotisations directement assises sur la masse salariale.

L'augmentation de l'enveloppe est la traduction des différentes évolutions et de leurs impacts selon l'évolution prévisionnelle des effectifs détaillée dans le tableau précédent. Elle intègre en particulier les évolutions salariales et charges afférentes en lien avec les évolutions relatées dans le tableau 1.

1.2.2 L'enveloppe fonctionnement

L'enveloppe présente un montant total :

- en AE : 48 216 080 € (budget 2020 initial : 48 146 300 € /rectificatif : 41 055 600 €)
- en CP : 45 376 500 € (budget 2020 initial : 45 969 300 € /rectificatif : 39 989 900 €)

Elle comporte :

- Les dépenses d'acquisitions foncières (« classiques » et portage immobilier) :

- en AE : 33 620 000 € (budget 2020 initial : 34 581 000 € /rectificatif : 26 700 000 €)
- en CP : 31 000 000 € (budget 2020 initial : 32 620 000 € /rectificatif : 26 845 000 €)

Les prévisions 2021 concernant l'action foncière prennent en compte :

- Une acquisition pour du portage immobilier d'entreprise : Le Manoir sur Seine pour 400 k€.
- Des acquisitions importantes en portage foncier, comme :
 - o 2 acquisitions sur le secteur de la Luciline pour un montant total d'environ 1,5 M€
 - o L'acquisition pour 2,35 M€, dans la continuité du projet de la ZAD Seine Sud de la Métropole de Rouen
 - o L'extension du périmètre de portage dans le secteur de la croix d'Yonville-Constantine pour 6,2 M€
 - o Une acquisition pour 1 M€ en partenariat avec le Conservatoire du littoral pour la préservation et l'aménagement du trait de côte.
- Des acquisitions dans le cadre du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat pour un montant total de 230 K€ en AE et en CP.

- Les études liées à l'innovation

- en AE : 880 000 € (budget 2020 initial : 390 000 € /rectificatif : 139 000 €)
- en CP : 448 000 € (budget 2020 initial : 390 000 € /rectificatif : 39 000 €)

Cette augmentation significative est due en particulier au développement des études profitant aux petites centralités (200 k€ en AE et 300 k€ en CP).

- Les études « flash »

- en AE : 244 000 € (budget 2020 initial : 200 000 € /rectificatif : 179 000 €)
- en CP : 216 000 € (budget 2020 initial : 171 000 € /rectificatif : 213 000 €)

Ces études qui correspondent à des pré-études rapides financées par l'EPF à 100 % par ses fonds propres pour s'assurer de la faisabilité préalable des projets et en favoriser la réalisation.

Le besoin des collectivités pour cette nouvelle offre de service reste conséquent puisque 12 études sont déjà programmées pour le début 2021. Les enveloppes 2021 attestent que le dispositif répond à un besoin important; l'enveloppe des autorisations d'engagement tient compte de l'évolution proposée concernant le plafond autorisé.

- Les études du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat :

- en AE : 80 000 € (budget 2020 initial : 78 000 € /rectificatif : 55 000 €)
- en CP : 90 000 € (budget 2020 initial : 98 000 € /rectificatif : 93 000 €)

- La gestion patrimoniale supportée par l'EPF :

- en AE : 425 000 € (budget 2020 initial : 535 000 € /rectificatif : 1 811 000 €)
- en CP : 575 000 € (budget 2020 initial : 243 000 € /rectificatif : 613 000 €)

La gestion patrimoniale comprend tous les frais afférents au portage du patrimoine conventionné de

l'établissement (visites, assurances et petits travaux d'entretien).

La baisse significative de l'enveloppe en AE s'explique par la notification du marché en 2020 pour une durée de 3 ans, Assurance dommages construction, ce qui signifie qu'il y aura peu de consommation d'AE en 2021. Cependant un nouveau marché sera notifié en 2021 concernant les visites du patrimoine de l'établissement pour un montant total de 400 k€.

- Les moyens généraux

- en AE : **3 914 080 €** (budget 2020 initial : 3 923 300 € /rectificatif : 3 746 600 €)
- en CP **3 994 500 €** (budget 2020 initial : 4 008 300 € /rectificatif : 3 761 900 €)

Ils comportent :

- les coûts de fonctionnement liés à l'immobilier de l'établissement : charges de copropriétés pour les locaux de l'EPF, la location de l'antenne de Saint-Contest, les charges locatives) ;
 - en AE : 298 000 € (budget 2020 initial : 245 000 € /rectificatif : 282 000 €)
 - en CP : 298 000 € (budget 2020 initial : 275 000 € /rectificatif : 300 000 €)
- les coûts mobiliers (prestations d'entretien des locaux, location des photocopieurs, de la machine à affranchir, ...) :
 - en AE : 20 000 € (budget 2020 initial : 11 500 € /rectificatif : 11 500 €)
 - en CP : 11 000 € (budget 2020 initial : 11 500 € /rectificatif : 11 500 €)
- les véhicules (entretiens, réparations, assurances) :
 - en AE : 30 500 € (budget 2020 initial : 30 000 € /rectificatif : 60 000 €)
 - en CP : 60 500 € (budget 2020 initial : 58 000 € /rectificatif : 54 000 €)
- les frais de communication et de gouvernance interne et externe (actions de communication, communication pour le PPI..) :
 - en AE : 154 200 € (budget 2020 initial : 128 000 € /rectificatif : 107 800 €)
 - en CP : 154 200 € (budget 2020 initial : 113 000 € /rectificatif : 107 800 €)
- les frais de personnel spécifiques (intérimaires...) :
 - en AE : 2 000 € (budget 2020 initial : 0 € /rectificatif : 1 000 €)
 - en CP : 2 000 € (budget 2020 initial : 0 € /rectificatif : 1 000 €)
- l'informatique et les télécommunications (maintenance informatique, abonnement téléphonie fixe et mobile, liens et site internet,...) :
 - en AE : 166 530 € (budget 2020 initial : 141 100 € /rectificatif : 118 600 €)
 - en CP : 139 200 € (budget 2020 initial : 132 100 € /rectificatif : 118 600 €)
- la formation :
 - en AE : 55 000 € (budget 2020 initial : 91 000 € /rectificatif : 60 000 €)
 - en CP : 80 000 € (budget 2020 initial : 146 000 € /rectificatif : 85 000 €)
- les frais généraux liés au fonctionnement courant de l'établissement (affranchissement, documentation, électricité, publicité, carburant, déplacements, équipements de protection individuels, petits équipements, déménagements, ...) :
 - en AE : 264 850 € (budget 2020 initial : 287 700 € /rectificatif : 338 900 €)
 - en CP : 315 000 € (budget 2020 initial : 299 700 € /rectificatif : 314 400 €)
- les prestations externes (prestations externes juridiques, missions foncières, informatiques,

reprographie etc.) :

- en AE : 90 000 € (budget 2020 initial : 136 000 € /rectificatif : 83 300 €)
- en CP : 101 600 € (budget 2020 initial : 120 400 € /rectificatif : 86 100 €)

- les impôts et taxes (dont TVA non récupérable, les taxes foncières) :
 - en AE : 2 761 000 € (budget 2020 initial : 2 781 000 € /rectificatif : 2 631 000 €)
 - en CP : 2 761 000 € (budget 2020 initial : 2 780 600 € /rectificatif : 2 630 500 €)
- les charges financières (intérêts d'emprunts, pénalités sur marchés, annulation de recettes sur exercice antérieur, ...)
 - en AE : 72 000 € (budget 2020 initial : 72 000 € /rectificatif : 52 500 €)
 - en CP : 72 000 € (budget 2020 initial : 72 000 € /rectificatif : 53 000 €)

Les CP de l'enveloppe globale pour les moyens généraux augmentent par rapport au budget rectificatif 2020, mais restent inférieurs aux CP inscrits pour le budget initial 2020.

On notera que l'addition de l'enveloppe Personnel et des moyens généraux est de 10 164 500 pour 2021 en CP, comparativement à 10 096 300 € pour le budget initial 2020 et 9 849 900 € pour le budget rectificatif de la même année ; soit une augmentation inférieure à 1% par rapport au budget initial 2020.

Sur le PPI, ces enveloppes sont restées stables puisque le total de ces deux enveloppes était de 9,6 M€ pour le budget initial 2017, soit une évolution annuelle moyenne de 1,2%.

- Les participations en fonds propres de l'EPF aux dispositifs co-financés

- en AE : 9 053 000 € (budget 2020 initial : 8 439 000 € /rectificatif : 8 425 000 €)
- en CP : 9 053 000 € (budget 2020 initial : 8 439 000 € /rectificatif : 8 425 000 €)

Dans le détail, les prévisions des participations se répartissent de la façon suivante :

Etudes :

- en AE : 182 000 € (budget 2020 initial : 134 000 € /rectificatif : 517 000 €)
- en CP : 182 000 € (budget 2020 initial : 134 000 € /rectificatif : 517 000 €)

Etudes Innovation :

- en AE : 261 000 € (budget 2020 initial : 188 000 € /rectificatif : 188 000 €)
- en CP : 261 000 € (budget 2020 initial : 188 000 € /rectificatif : 188 000 €)

Observation foncière :

- en AE : 142 000 € (budget 2020 initial : 133 000 € /rectificatif : 94 000 €)
- en CP : 142 000 € (budget 2020 initial : 133 000 € /rectificatif : 94 000 €)

Friches (études et travaux) :

- en AE : 6 822 000 € (budget 2020 initial : 7 000 000 € /rectificatif : 7 000 000 €)
- en CP : 6 822 000 € (budget 2020 initial : 7 000 000 € /rectificatif : 7 000 000 €)

Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat :

- en AE : 230 000 € (budget 2020 initial : 251 000 € /rectificatif : 182 000 €)
- en CP : 230 000 € (budget 2020 initial : 251 000 € /rectificatif : 182 000 €)

Fonds de minoration foncière :

- en AE : 1 416 000 € (budget 2020 initial : 733 000 € /rectificatif : 444 000 €)
- en CP : 1 416 000 € (budget 2020 initial : 733 000 € /rectificatif : 444 000 €)

Les participations sont enregistrées en regard de la finalisation des dossiers. Elles présentent une augmentation en lien avec la participation accrue de l'EPF en fonds propres pour les dispositifs cofinancés.

L'enveloppe Investissement

Elle présente un montant total :

- en AE : 364 700 € (budget 2020 initial : 349 000 € /rectificatif : 199 760 €)
- en CP : 212 000 € (budget 2020 initial : 188 000 € /rectificatif : 151 400 €)

Elle correspond aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Immobilisations incorporelles :

- les logiciels, ...

Immobilisations corporelles :

- le matériel informatique, les véhicules, le mobilier de bureau, les agencements, les acquisitions d'immeubles pour le fonctionnement de l'établissement, ...

Les enveloppes prévues sur 2021 intègrent la poursuite des renouvellements informatiques pour l'évolution numérique de l'établissement d'une part, et d'autre part le renouvellement d'une partie du parc de véhicules de l'EPF.

L'enveloppe Intervention

Elle présente un montant total :

- en AE : 19 299 000 € (budget 2020 initial : 21 250 000 € /rectificatif : 19 298 000 €)
- en CP : 21 567 000 € (budget 2020 initial : 21 265 000 € /rectificatif : 22 099 000 €)

Elle comporte les dispositifs d'intervention pour lesquels l'établissement agit en son nom et procède sur la base des décisions arrêtées par son conseil d'administration ; il s'agit donc des dispositifs d'interventions propres à l'EPF inscrits à son budget (montants totaux y compris la participation de l'EPF) : les études cofinancées pour lesquelles le dispositif est établi en amont (observation foncière, FPRH, études générales...), les friches (travaux et études).

Etudes :

- en AE : 899 000 € (budget 2020 initial : 800 000 € /rectificatif : 934 000 €)
- en CP : 1 120 000 € (budget 2020 initial : 800 000 € /rectificatif : 890 000 €)

Ces enveloppes prennent en compte le lancement prévu de de 3 études secteurs de gare, 4 études d'urbanisme classiques, 2 études centre-bourgs, 1 étude de renaturation Biodiversité ainsi qu'une

étude de requalification d'une zone artisanale obsolète.

Observation foncière :

- en AE : 400 000 € (budget 2020 initial : 450 000 € /rectificatif : 364 000 €)

- en CP : 447 000 € (budget 2020 initial : 465 000 € /rectificatif : 209 000 €)

L'enveloppe intègre en 2021 des études d'observations foncières dans le cadre redéfini du CPIER.

Friches :

- en AE : 18 000 000 € (budget 2020 initial : 20 000 000 € /rectificatif : 18 000 000 €)

- en CP : 20 000 000 € (budget 2020 initial : 20 000 000 € /rectificatif : 21 000 000 €)

Les prévisions en AE du budget initial 2021 marquent la fin des engagements prévus dans la convention d'intervention signée avec la région pour la période 2017-2021. L'activité Friches reste cependant très soutenue avec 20 M€ de prévisions de CP.

L'activité est marquée par des projets à fort impact budgétaire :

- L'immeuble Lavigerie à Caen pour 2,5 M€ en AE et 1 M€ en CP
- L'immeuble Sorano à Saint-Etienne-du-Rouvray pour 2,4 M€ en AE et CP
- L'ancien RPA et la salle Cassin au Havre pour 1,7 M€ en AE et CP.

Les recettes :

Les recettes globalisées

Elles comprennent :

- les cessions foncières : 32 700 000 € (budget initial 2020 : 30 000 000 € /rectificatif 33 524 000 €)
- la Taxe Spéciale d'Equipement pour 2020 revient à son niveau de début de PPI soit 12,97 M€.
- les revenus locatifs liés au patrimoine détenu par l'établissement : 276 500 € (budget initial 2020 : 497 500 € /rectificatif 276 500 €).
Le montant est estimé à la baisse en lien avec la délibération n°32 du CA du 5 Juillet 2019 pour la suppression des redevances 1/1000 et 3%.
- les participations et subventions des dispositifs d'interventions cofinancées participation des partenaires (hors friches et observations foncières qui sont des recettes fléchées) :
Elles sont ajustées- en lien avec les redéfinitions de répartition liées à la nouvelle convention région - pour un total de **5 993 400 €**, dont 2 089 000 € provenant des fonds propres de l'EPF (budget initial 2020 : 1 306 000 € /rectificatif 1 569 000 €).
- les remboursements : (les refacturations de taxes foncières et assurances, ..) : 2 080 000 € (budget initial 2020 : 2 080 000 € / rectificatif 2 080 000 €)
- les autres recettes : elles correspondent à des produits divers et de prestations de services (recettes financières, vente de matériaux, frais d'ingénierie...) :140 000 € (budget initial 2020 : 140 000 € / rectificatif 223 000 €)

Le total des recettes globalisées pour 2021 est de 54 157 400 € (budget initial 2020 : 47 653 400 € /rectificatif 50 679 000 €)

Les recettes fléchées

Elles comportent les subventions et participations affectées aux friches et à l'observation foncière.

Elles se décomposent à hauteur de 10 592 000 € (budget initial 2020 : 10 715 000 € /rectificatif 10 775 000 €) de participations des partenaires pour l'activité friches, 0 € (budget initial 2020 : 480 900 € /rectificatif 480 900 €) de participations des partenaires attendues pour l'observation foncière.

Elles comportent également les participations en fonds propres de l'EPF pour ces dispositifs à hauteur de 6 964 000 € (budget initial 2020 : 7 133 000 € /rectificatif 7 094 000 €)

Le total des recettes fléchées s'élève à **17 556 000 €** (budget initial 2020 : 18 328 900 € /rectificatif 18 349 900 €).

Le montant total des recettes s'élève à : **71 713 400 €** (budget initial 2020 : 65 982 300 € /rectificatif 69 028 900 €)

Le solde budgétaire

Le total des dépenses prévu sur 2021 s'élève à 74 049 780 € en Autorisation Engagement et 73 325 500 e en Crédit de Paiement.

Le total des recettes (globalisées et fléchées) s'élève à 71 713 400 €.

Le solde budgétaire est en déficit de 1 612 100 € et traduit la diminution des encaissements prévus pour les cessions, tout en finançant l'activité soutenue concernant les interventions décidée dans le cadre du PPI 2017-2021.

1.3 TABLEAU 3 : DEPENSES PAR DESTINATION – RECETTES PAR ORIGINE (pour INFORMATION)

La mise en place de la GBCP au 1er janvier 2016 impose la présentation des dépenses par destination. Les axes de destination ont été décidés en commun avec les autres EPF.

Les destinations dépenses retenues sont les suivantes et sont rapprochées des quatre enveloppes limitatives citées précédemment (personnels, fonctionnement, intervention, investissement) et ce aussi bien en AE qu'en CP :

- 1 - Logement
- 2 - Développement des activités économiques
- 3 - Protection contre les risques technologiques et naturels
- 4 - Préservation des espaces naturels et agricoles
- 5 - ORCOD (Opérations de Réhabilitation de COpropriétés Dégradées) (EPF Normandie non concerné)
- 6 - Fonctions support

En autorisations d'engagement, l'ensemble des autorisations pour toutes les destinations représente un montant de 74 049 780 €. Les deux destinations principales sont le logement (46%) et le développement des activités économiques (18%).

Les fonctions support englobent le personnel, le fonctionnement dont les participations de l'établissement, les investissements (immobilisations).

En crédits de paiement, l'ensemble des dépenses pour toutes les destinations représente un montant de 73 325 500 €. Les deux destinations principales sont le logement et le développement des activités économiques représentant respectivement 46% et 18 %.

Les fonctions support représentent 27%.

Les recettes, qu'elles soient globalisées ou fléchées, sont présentées en fonction de leur origine :

- cessions foncières
- TSE
- loyers (recettes locatives)
- participations actions cofinancées / subventions
- remboursements
- divers / prestations de service

Sur l'ensemble des recettes qui s'élève à 71 713 400 €, les recettes globalisées représentent 76% et les recettes fléchées représentent 24%.

2. EQUILIBRE FINANCIER

2.1 TABLEAU 4 : EQUILIBRE FINANCIER (pour VOTE)

Ce tableau reprend le solde budgétaire du tableau 2 des autorisations budgétaires. Il est complété en besoins (utilisation des financements) et en financements (couverture des besoins) par les remboursements d'emprunts et les nouveaux emprunts (capital et non les intérêts qui sont dans les charges de fonctionnement du tableau 2) ; par les opérations pour compte de tiers ; par les autres décaissements ou encaissements (exemple : paiement de la TVA).

Il permet d'identifier la variation prévisionnelle de trésorerie.

En 2021, tout comme depuis 2016, l'établissement ne fait pas appel à un emprunt nouveau, en cohérence avec les orientations du PPI.

Au 31 décembre 2020 le solde des emprunts restant à rembourser s'élève à 1 M€.

Le budget initial prévoit un remboursement en capital des emprunts pour près de 500 K€.

Au 31 décembre 2021, le solde des emprunts restant à rembourser s'élèvera à 500 000 €.

Le tableau d'équilibre financier prend en compte le flux de trésorerie lié aux opérations non budgétaires identifié dans le tableau 5 – opérations pour compte de tiers -.

La variation prévisionnelle de trésorerie prévoit une diminution de 3 192 100 €.

2.2 TABLEAU 5 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (pour INFORMATION)

Ce document présente les opérations réalisées pour compte de tiers constitué des flux financiers concernant les biens en gestion par l'EPF Normandie pour le compte de l'Etat (taxes foncières, frais d'entretien, de curage ...). Ces biens en gestion délégués se situent essentiellement sur la commune de Val de Reuil. L'enveloppe est stable depuis plusieurs années et s'élève à 28 500 € pour le budget 2021.

Ce tableau fait également apparaître les prévisions d'encaissements et décaissements associées aux opérations relatives à la TVA déductible et collectée.

Le budget 2021 prévoit pour des décaissements pour un total de 4 637 500 € et des encaissements pour 3 557 500 €, soit un solde négatif dû aux flux de TVA.

3. SOUTENABILITE BUDGTAIRE

3.1 TABLEAU 6 : SITUATION PATRIMONIALE (pour VOTE)

3.1.1 Le compte de résultat prévisionnel

Le tableau présente le **Compte de Résultat prévisionnel** avec les charges et les produits. Ce compte de résultat reprend les informations présentées dans le tableau 2 (autorisations budgétaires) en ce qui concerne les trois enveloppes personnel, fonctionnement et intervention.

Il tient compte de la variation de stock (variation stock sortie : il s'agit, en charge, du coût réel des acquisitions qui font l'objet de cessions, non diminué des minorations ; variation stock entrée : il s'agit,

en produits, des coûts enregistrés lors des acquisitions). La variation de stock permet de neutraliser l'impact de la différence entre les acquisitions et les cessions dans l'année sur le résultat de la comptabilité générale.

Pour information, dans le tableau 2 de la comptabilité budgétaire, le montant des cessions foncières, en recettes est de 32,7 M€ tient compte des produits de cession prévus à hauteur de 25,9 M€.

Dans le tableau 6, la variation de stock en sortie prend en compte le coût brut cédé augmenté du montant de la minoration pour les opérations éligibles.

Ces éléments conduisent à un résultat prévisionnel déficitaire de 7 146 200 €.

3.1.2 Le calcul de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement permet d'identifier le montant de trésorerie résultant de l'activité prévisionnelle 2021 (recettes et dépenses). Elle est négative à hauteur de 6 813 700 €.

3.1.3 L'état prévisionnel de la situation patrimoniale en droits constatés

Le tableau présente l'état **prévisionnel de la situation patrimoniale en droits constatés** et conduit ensuite à identifier la variation prévisionnelle du fonds de roulement.

Au titre du budget 2021, celui-ci prévoit un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 7 525 700 € (compatible avec le niveau de trésorerie positif actuel et prévisionnel).

3.1.4 La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

La variation et niveaux du fonds de roulement et besoin en fonds de roulement ont été recalculés en prenant en compte les chiffres issus du budget rectificatif 2020.

Dans ce budget rectificatif, le montant de la trésorerie au 31 décembre 2020 est estimé à environ 25,3 M€. Compte tenu de la variation de trésorerie prévue sur l'exercice 2021 de -3,1 M€, le montant prévisionnel de la trésorerie au 31 décembre 2021 est évalué à 22,1 M€.

3.21 TABLEAU 7 : PLAN DE TRESORERIE (pour INFORMATION)

Ce tableau identifie les différents postes de recettes et de dépenses de l'établissement sur l'année 2021. Il permet de présenter les variations de trésorerie prévisionnelles tout au long de l'année.

3.3 TABLEAU 8 : OPERATIONS LIEES AUX RECETTES FLECHEES (pour INFORMATION)

Ce tableau identifie les différents postes de recettes et de dépenses de l'établissement sur l'année 2021 pour les opérations fléchées en début d'exercice (friches et observation foncière).

3.4 TABLEAUX 9 : OPERATIONS PLURIANNUELLES (pour INFORMATION)

Il comporte une présentation détaillée des opérations principales prévues pour les acquisitions foncières, cœur de métier de l'établissement.

3.5 TABLEAU 10 : SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Le tableau de synthèse récapitule les données pertinentes pour analyser la situation financière de l'établissement et permet de décomposer les liens existants entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale. Il matérialise les enjeux financiers de l'établissement.

Le tableau des autorisations budgétaires présente un solde budgétaire en déficit de 1 612 100 €.

Le résultat prévisionnel comptable prévoit une perte de 7 146 200 €. Le résultat retraité permet d'identifier une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 6 813 700 €, et induit un prélèvement sur le fonds de roulement de 7 525 700 €.

Le niveau des restes-à-payer est évalué à 31,2 M€ fin 2021.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt pour 2021. Le remboursement des emprunts existants à hauteur de 500 K€ permettra de poursuivre la réduction de l'endettement de l'établissement (500 k€ restant dû fin 2021).

Compte tenu de la trésorerie disponible estimée fin 2020 à 25,3 M€, la trésorerie à fin 2021 est estimée à 22,1 M€. Ce niveau reste nécessaire à l'exécution du PPI 2017-2021, et notamment pour les dossiers et travaux engagés qui se finaliseront en 2022 et 2023. Il doit permettre également d'amorcer une nouvelle convention avec la région Normandie, en lien avec le futur PPI de l'établissement pour la période 2022-2026.

Compte tenu de ces différents agrégats, le budget 2021 présenté est soutenable.

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois
Budget initial 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	77

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :	0
---	---

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emp

	PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	77	3 470 000
1 - TITULAIRES	0	0
* Titulaires État	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0
2 - CONTRACTUELS	77	3 470 000
* Contractuels de droit public	6,1	480 000
- CDI		
- CDD		
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	6,1	480 000
* Contractuels de droit privé	70,9	2 990 000
- CDI		
- CDD		
3 - CONTRATS AIDES	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)		0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations Budgétaires 2021
Budget initial

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	Montants Budget Initial 2020 (votés au CA du 25/11/2019)		Montants Budget Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)		Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 088 000	6 088 000	6 088 000	6 088 000	6 170 000	6 170 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000
			-	-		
Fonctionnement	48 146 300	45 969 300	41 055 600	39 989 900	48 216 080	45 376 500
<i>dont Action foncière</i>	34 581 000	32 620 000	26 700 000	26 845 000	33 620 000	31 000 000
<i>dont études liées à l'Innovation</i>	390 000	390 000	139 000	39 000	880 000	448 000
<i>dont études flash</i>	200 000	171 000	179 000	213 000	244 000	216 000
<i>dont Etudes Fprh</i>	78 000	98 000	55 000	93 000	80 000	90 000
<i>dont gestion patrimoniale</i>	535 000	243 000	1 811 000	613 000	425 000	575 000
<i>dont moyens généraux</i>	3 923 300	4 008 300	3 746 600	3 761 900	3 914 080	3 994 500
<i>dont participations</i>	8 439 000	8 439 000	8 425 000	8 425 000	9 053 000	9 053 000
			-	-		
			-	-		
Investissements	349 000	188 000	199 760	151 400	364 700	212 000
			-	-		
			-	-		
Intervention	21 250 000	21 265 000	19 298 000	22 099 000	19 299 000	21 567 000
<i>dont Activité friches</i>	20 000 000	20 000 000	18 000 000	21 000 000	18 000 000	20 000 000
<i>dont observation foncière</i>	450 000	465 000	364 000	209 000	400 000	447 000
<i>dont études générales</i>	800 000	800 000	934 000	890 000	899 000	1 120 000
			-	-		
			-	-		
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	75 833 300	73 510 300	66 641 360	68 328 300	74 049 780	73 325 500
			-	-		
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		700 600		-

RECETTES			
Montants Budget Initial 2020 (votés au CA du 25/11/2019)	Montants Budget Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	
REC	REC	REC	
47 653 400	50 679 000	54 157 400	Recettes globalisées
10 695 000	10 695 000	12 967 500	TSE
	-		
	-		
30 000 000	33 524 000	32 700 000	Cessions foncières
497 500	276 500	276 500	Recettes locatives
1 306 000	1 331 000	2 089 000	Participations en fonds propres
2 934 900	2 549 500	3 904 400	Participations des partenaires
2 080 000	2 080 000	2 080 000	Remboursements
140 000	223 000	140 000	Autres Recettes
	-		
	-		
	-		
	-		
	-		
	-		
18 328 900	18 349 900	17 556 000	Recettes fléchées (*)
7 133 000	7 094 000	6 964 000	Participations fonds propres fléchés
10 715 000	10 775 000	10 592 000	Participations des partenaires friches
480 900	480 900	-	Participations observations foncières
	-		
	-		
65 982 300	69 028 900	71 713 400	TOTAL DES RECETTES (C)
	-		
7 528 000	-	1 612 100	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine
Budget Initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination ont décidés en commun accord avec l'ensemble des EPF.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE BI 2021	CP BI 2021	AE BI 2021	CP BI 2021	AE BI 2021	CP BI 2021	AE BI 2021	CP BI 2021	AE BI 2021	CP BI 2021
1. Logement	-	-	20 240 100	18 067 000	14 029 000	15 367 830	-	-	34 269 100	33 434 830
2. Développement des activités économiques	-	-	8 548 000	7 637 000	4 755 000	5 604 170	-	-	13 303 000	13 241 170
3. Protection contre les risques technologiques et naturels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Préservation des espaces naturels et agricoles	-	-	6 035 900	6 050 000	515 000	595 000	-	-	6 550 900	6 645 000
5. ORCOD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Fonctions support	6 170 000	6 170 000	13 392 080	13 622 500	-	-	364 700	212 000	19 926 780	20 004 500
TOTAL	6 170 000	6 170 000	48 216 080	45 376 500	19 299 000	21 567 000	364 700	212 000	74 049 780	73 325 500
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B										-

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES							
	Recettes globalisées				Recettes fléchées			Total BI 2021 (C)
	Fiscalité affectée	Recettes propres	Financement des partenaires	Autres financements publics	Financement des partenaires	Recettes propres fléchées	Autres financements publics	
Cessions foncières		32 700 000						32 700 000
TSE	12 967 500							12 967 500
Loyers (Recettes locatives)		276 500						276 500
Participations actions co-financées/subventions		2 089 000	3 904 400		10 592 000	6 964 000		23 549 400
Remboursements		2 080 000						2 080 000
Divers/Prestations de service		140 000						140 000
								-
								-
TOTAL	12 967 500	37 285 500	3 904 400	-	10 592 000	6 964 000	-	71 713 400
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C								1 612 100

TABLEAU 4
Tableau d'Equilibre Financier en Exécution
Budget Initial 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	Montants Budget Initial 2020 (votés du CA du 25/11/2019)	Montants Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	7 528 000	-	1 612 100
<i>dont Budget Principal</i>	7 528 000	-	1 612 100
<i>dont Budget Annexe</i>			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements, consignations (b1)	7 500 000	715 000	500 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** - dont TVA	4 547 500	4 732 500	4 637 500
Autres décaissements non budgétaires (e1)	500 000	1 105 700	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	20 075 500	6 553 200	6 749 600
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	2 123 400	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>-</i>	<i>4 982 500</i>	<i>-</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	20 075 500	8 676 600	6 749 600

FINANCEMENTS			
Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)	Montants Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	
-	700 600	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
-	700 600	-	<i>dont Budget Principal</i>
			<i>dont Budget Annexe</i>
1 500 000	3 500 000		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements, déconsignations (b2)
3 113 500	3 476 000	3 557 500	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** - dont TVA
6 000 000	1 000 000		Autres encaissements non budgétaires (e2)
10 613 500	8 676 600	3 557 500	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
9 462 000	-	3 192 100	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
2 136 100	2 859 100	2 891 000	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
7 325 900	-	301 100	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
20 075 500	8 676 600	6 749 600	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers
Budget Initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Budget initial	Budget initial
			Débit (c1)	Crédit (c2)
Gestion des biens ETAT	C 4678/C 4678	Biens de l'ETAT dont la gestion est déléguée à l'E.P.F.	28 500	28 500
TVA	C 4456 / C 4457	TVA déductible et collectée	4 609 000	3 529 000
TOTAL			4 637 500	3 557 500

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale
Budget Initial 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)	Montants Budget Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	PRODUITS	Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)	Montants Budget Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)
Personnel	6 088 000	6 088 000	6 170 000	Cessions (comptabilisées)	30 000 000	29 524 000	25 950 000
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée	10 695 000	10 695 000	12 967 500
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 969 300	39 989 900	45 376 500	Autres subventions	22 569 800	22 230 400	23 549 400
Intervention (le cas échéant)	21 265 000	22 099 000	21 567 000	Autres produits	2 717 500	2 579 500	2 496 500
Variation de stock (sortie)	26 775 000	31 271 500	29 996 100	Variation de stock (entrée)	32 620 000	25 625 000	31 000 000
TOTAL DES CHARGES (1)	100 097 300	99 448 400	103 109 600	TOTAL DES PRODUITS (2)	98 602 300	90 653 900	95 963 400
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 495 000	8 794 500	7 146 200
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	100 097 300	99 448 400	103 109 600	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	100 097 300	99 448 400	103 109 600

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)	Montants Budget Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 495 000	- 8 794 500	- 7 146 200
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	320 000	305 000	332 500
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 1 175 000	- 8 489 500	- 6 813 700

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)	Montants Budget Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	RESSOURCES	Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)	Montants Budget Rectificatif 2020 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)	Montants Budget Initial 2021 (proposition soumise au vote du CA du 27/11/2020)
Insuffisance d'autofinancement	1 175 000	8 489 500	6 813 700	Capacité d'autofinancement	-	-	-
Investissements	188 000	151 400	212 000	Financement de l'actif par l'État			
Remboursement des dettes financières	500 000	500 000	500 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 863 000	9 140 900	7 525 700	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	-	-
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(-5)	-	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(-6)	1 863 000	9 140 900	7 525 700

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)	Budget Rectificatif n°1 2020	Montants Budget Initial 2020 (proposition soumise au vote du CA du 25/11/2019)
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 1 863 000	- 9 140 900	- 7 525 700
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	7 599 000	11 264 300	4 333 600
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 9 462 000	2 123 400	- 3 192 100
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	229 670 595	222 392 695	214 866 995
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	215 931 423	197 068 123	192 734 523
Niveau de la TRESORERIE	13 739 172	25 324 572	22 132 472

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7 : Trésorerie EPF Normandie
Plan de trésorerie 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BUDGET 2021	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL réel (début de mois)	25 324 572	25 324 572	28 114 353	32 929 832	35 876 209	38 352 798	41 609 017	42 996 134	42 510 799	38 906 944	33 090 583	25 591 928	22 614 457	
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globalisées	54 157 400	4 787 716	5 611 514	4 375 817	5 611 514	5 611 514	4 375 817	5 199 615	5 199 615	3 552 019	3 140 120	3 552 019	3 140 120	54 157 400
Cessions	32 700 000	2 943 000	3 597 000	2 616 000	3 597 000	3 597 000	2 616 000	3 270 000	3 270 000	1 962 000	1 635 000	1 962 000	1 635 000	32 700 000
Fiscalité affectée - Taxe spéciale d'équipement	12 967 500	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	1 080 625	12 967 500
Recettes Locatives	276 500	24 885	30 415	22 120	30 415	30 415	22 120	27 650	27 650	16 590	13 825	16 590	13 825	276 500
Participations en fonds propres	2 089 000	188 010	229 790	167 120	229 790	229 790	167 120	208 900	208 900	125 340	104 450	125 340	104 450	2 089 000
Participations des partenaires	3 904 400	351 396	429 484	312 352	429 484	429 484	312 352	390 440	390 440	234 264	195 220	234 264	195 220	3 904 400
Remboursements	2 080 000	187 200	228 800	166 400	228 800	228 800	166 400	208 000	208 000	124 800	104 000	124 800	104 000	2 080 000
Autres Recettes	140 000	12 600	15 400	11 200	15 400	15 400	11 200	14 000	14 000	8 400	7 000	8 400	7 000	140 000
Recettes budgétaires fléchées	17 556 000	1 580 040	1 931 160	1 404 480	1 931 160	1 931 160	1 404 480	1 755 600	1 755 600	1 053 360	877 800	1 053 360	877 800	17 556 000
Recettes propres fléchées	6 964 000	626 760	766 040	557 120	766 040	766 040	557 120	696 400	696 400	417 840	348 200	417 840	348 200	6 964 000
Participations des partenaires friches fléchées	10 592 000	953 280	1 165 120	847 360	1 165 120	1 165 120	847 360	1 059 200	1 059 200	635 520	529 600	635 520	529 600	10 592 000
Autres participations des partenaires fléchées (Observation)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	3 557 500	320 175	391 325	284 600	391 325	391 325	284 600	355 750	355 750	213 450	177 875	213 450	177 875	3 557 500
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissement en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en comptes de tiers :	3 557 500	320 175	391 325	284 600	391 325	391 325	284 600	355 750	355 750	213 450	177 875	213 450	177 875	3 557 500
- TVA encasée	3 529 000	317 610	388 190	282 320	388 190	388 190	282 320	352 900	352 900	211 740	178 450	211 740	178 450	3 529 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	28 500	2 565	3 135	2 280	3 135	3 135	2 280	2 850	2 850	1 710	1 425	1 710	1 425	28 500
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ENCAISSEMENTS A. TOTAL	75 270 900	6 687 931	7 933 999	6 064 897	7 933 999	7 933 999	6 064 897	7 310 965	7 310 965	4 818 829	4 195 795	4 818 829	4 195 795	75 270 900
DECAISSEMENTS														
Dépenses liées à des recettes globalisées	52 878 500	2 643 925	2 115 140	2 115 140	3 701 495	3 172 710	3 172 710	5 287 850	7 402 990	6 874 205	7 931 775	5 287 850	3 172 710	52 878 500
Personnel	6 170 000	308 500	246 800	246 800	431 900	370 200	370 200	617 000	863 800	802 100	925 500	617 000	370 200	6 170 000
Fonctionnement	45 376 500	2 268 825	1 815 060	1 815 060	3 176 355	2 722 590	2 722 590	4 537 650	6 352 710	5 898 945	6 806 475	4 537 650	2 722 590	45 376 500
Fonctionnement N-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intervention	1 120 000	56 000	44 800	44 800	78 400	67 200	67 200	112 000	156 800	145 600	168 000	112 000	67 200	1 120 000
Investissement (Immo incorporelles, corporelles et financières)	212 000	10 600	8 480	8 480	14 840	12 720	12 720	21 200	29 680	27 560	31 800	21 200	12 720	212 000
Dépenses liées à des recettes fléchées	20 447 000	1 022 350	817 880	817 880	1 431 290	1 226 820	1 226 820	2 044 700	2 862 580	2 658 110	3 067 050	2 044 700	1 226 820	20 447 000
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intervention	20 447 000	1 022 350	817 880	817 880	1 431 290	1 226 820	1 226 820	2 044 700	2 862 580	2 658 110	3 067 050	2 044 700	1 226 820	20 447 000
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires (emprunts)	5 137 500	231 875	185 500	185 500	324 625	278 250	278 250	463 750	649 250	1 102 875	695 625	463 750	278 250	5 137 500
Emprunts : remboursements en capital	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	-	-	-	500 000
Emprunts : remboursements anticipés en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en comptes de tiers :	4 637 500	231 875	185 500	185 500	324 625	278 250	278 250	463 750	649 250	602 875	695 625	463 750	278 250	4 637 500
- TVA décaissée	4 609 000	230 450	184 360	184 360	322 630	276 540	276 540	460 900	645 260	599 170	691 350	460 900	276 540	4 609 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	28 500	1 425	1 140	1 140	1 995	1 710	1 710	2 850	3 990	3 705	4 275	2 850	1 710	28 500
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DECAISSEMENTS B. TOTAL	78 463 000	3 898 150	3 118 520	3 118 520	5 457 410	4 677 760	4 677 760	7 796 300	10 914 820	10 635 190	11 694 450	7 796 300	4 677 760	78 463 000
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	3 192 100	2 789 781	4 815 479	2 946 377	2 476 589	3 256 239	1 387 117	485 335	3 603 855	5 816 361	7 498 655	2 977 471	481 985	3 192 100
Trésorerie prévisionnelle disponible à court terme	22 132 472	28 114 353	32 929 832	35 876 209	38 352 798	41 609 017	42 996 134	42 510 799	38 906 944	33 090 583	25 591 928	22 614 457	22 132 472	

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées
Budget Initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	2020 - BR1	2021	2022	2023 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)						
Recettes fléchées (b)	-	18 349 900	17 556 000	-	-	48 981 700
Financements de l'État fléchés						-
Autres financements publics fléchés		11 255 900	10 592 000			29 427 700
Recettes propres fléchées		7 094 000	6 964 000			19 554 000
						-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	-	21 209 000	20 447 000	-	-	57 290 000
Personnel						-
AE=CP						-
Fonctionnement						-
AE						-
CP						-
Intervention						-
AE		18 364 000	18 400 000			62 622 000
CP		21 209 000	20 447 000			57 290 000
Investissement						-
AE						-
CP						-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	- 2 859 100	- 2 891 000	-	-	- 8 308 300

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-	- 2 859 100	- 2 891 000	-	-	- 8 308 300

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable
Budget Initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Budget Rectificatif 2020	Budget Initial 2021		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	30 278 681	31 965 621	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	231 533 595	222 392 695	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	208 332 423	197 068 123	
	4	Niveau initial de la trésorerie	23 201 172	25 324 572	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée			
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée				
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	66 641 360	74 049 780	
	6	Résultat patrimonial	-8 794 500	-7 146 200	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-8 489 500	-6 813 700	
	8	Variation du fonds de roulement	-9 140 900	-7 525 700	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS	-715 000	-500 000
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-3 566 500	3 083 900
		Variation des stocks	+ / -	-5 646 500	1 003 900
		Charges sur créances irrécouvrables	-		
		Produits divers de gestion courante	+	2 080 000	2 080 000
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-5 560 000	-8 497 500
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		700 600	-1 612 100
	13	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-1 422 800	1 580 000
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		2 123 400	-3 192 100	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-2 859 100	-2 891 000	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		4 982 500	-301 100	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-11 264 300	-4 333 600	
16	Variation des restes à payer		1 686 940	-724 280	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	31 965 621	31 241 341	
	18	Niveau final du fonds de roulement	222 392 695	214 866 995	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	197 068 123	192 734 523	
	20	Niveau final de la trésorerie	25 324 572	22 132 472	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée			
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée				

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale